



Port de Dieppe, le 19 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le pont Colbert devrait fermer à la circulation routière mercredi 24 janvier à partir de 13h00

Si les essais de la passerelle piétonne qui débutent ce jour se déroulent conformément aux attentes, la dernière manœuvre du Pont Colbert devrait avoir lieu mercredi 24 janvier à 13h00. Concomitamment, la passerelle piétonne sera mise en service ainsi que les circuits de déviation routière et le nouveau sens de circulation sur l'île du Pollet qui vise à faciliter l'accès aux commerces. Les travaux de préparation du pont pourront alors débuter avant son transfert sur barge vers le Cours de Dakar du 8 au 10 février.

Les conditions météo ont été particulièrement rudes sur les dernières semaines. La neige et les températures négatives sont les ennemies du coulage de béton ce qui a entraîné un peu de retard dans les travaux de finalisation de la passerelle piétonne qui se substituera au pont durant les travaux de restauration de ce dernier. Rien de catastrophique puisque le décalage n'est que de 48h par rapport au planning initial. Et ce léger retard est sans conséquence sur la date de transfert du pont vers le Cours de Dakar. Les rampes d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ne pourront être ouvertes que quelques jours après la mise en service de la passerelle. Rappelons que ces rampes sont un plus, voulu par Ports de Normandie, par rapport à l'actuel pont qui n'a pas d'accès PMR.

Comme le Pont Colbert, la passerelle piétonne s'ouvrira à la navigation sur demande, 2h avant la pleine mer et 45 mm après la pleine mer. Elle ne pourra pas être manœuvrée quand les vents dépasseront 50 km/h, ce qui pourrait se produire dès la mise en service, du fait de la période hivernale. Dans ce cas, elle sera mise en position ouverte à la navigation et ses usagers devront emprunter la passerelle amiral Rolland. Pour connaître ses horaires, RDV sur Citykomi®. C'est une appli gratuite et anonyme, téléchargeable sur smartphones et tablettes. Elle indiquera, en temps réel, via des notifications, si la passerelle est ouverte ou fermée. Pour la télécharger :



LES ELEMENTS CLEFS DU CHANTIER DE RESTAURATION DU PONT COLBERT

LE PROJET EN BREF

Classé aux Monuments Historiques en 2020 suite à une forte mobilisation citoyenne et à l'engagement des collectivités, le pont Colbert va faire l'objet d'une restauration complète. Sa structure, constituée d'un mélange de fer puddlé d'origine et d'acier d'après-guerre, est très endommagée et va donc être remise en état. Nous allons également rénover sa chaussée et élargir ses trottoirs afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux sur le génie civil sont également prévus : reprise du pavage circulaire de la zone d'effacement du pont, restauration des escaliers, des butées et du couronnement de quai... ainsi qu'une restauration de la cabine de manœuvre et un ravalement de façade du bâtiment des machines. Enfin, l'opération comprend la mise en valeur de l'ouvrage par son éclairage nocturne.

LES GRANDES ETAPES DU CHANTIER

(Les durées ci-dessous ne sont qu'indicatives et non cumulatives)

- Fermeture de la circulation routière sur le Pont Colbert et mise en service de la passerelle piétonne : 24 janvier 2024
- Transfert du Pont vers le Cours de Dakar : du 8 au 10 février 2024
- Mise sous cocon, désamiantage et décapage du Pont : 6 mois
- Réparation de la structure du Pont : 8 mois
- Protection anti-corrosion et peinture du Pont : 3 mois
- Rénovation du mécanisme et des zones de retrait et de manœuvre du Pont : 8 mois
- Rénovation de la cabine de manœuvre : 10 mois
- Ravalement de la façade du bâtiment des machines : 6 mois
- Mise en lumière : 3 mois
- Fin du chantier : mi 2025

LES PARTENAIRES ET LE BUDGET

19.6 M€ sont consacrés à ce projet financé par :

- La Région Normandie : 9,4M€
- Le Département de Seine Maritime : 3,3 M€
- L'Union Européenne (FEDER) : 2 M€
- L'Etat : 4,9 M€

La Ville de Dieppe est un relais essentiel de l'information ainsi que l'interface entre les différents acteurs du projet, les habitants et les commerçants. La Ville a également réalisé plusieurs investissements pour aménager les voiries et réorganiser les circulations. Quant Dieppe Maritime, elle accompagne ce projet à travers Deep Mob.

LES ACTEURS DU CHANTIER

Maître d'ouvrage : Ports de Normandie

Maître d'œuvre : Profractal - Venna Ingénierie - Spielmann & Chirino Architectures

Architecte du patrimoine : Desmont Tricot Architectes Associés

Charpente, mécanismes, réfection de la zone d'effacement, équipements et superstructures :

Groupement Eiffage Métal - Lassarat

Mise en lumière : Cegelec SDEM

Réfection du bâtiment de la salle des machines : consultation en cours

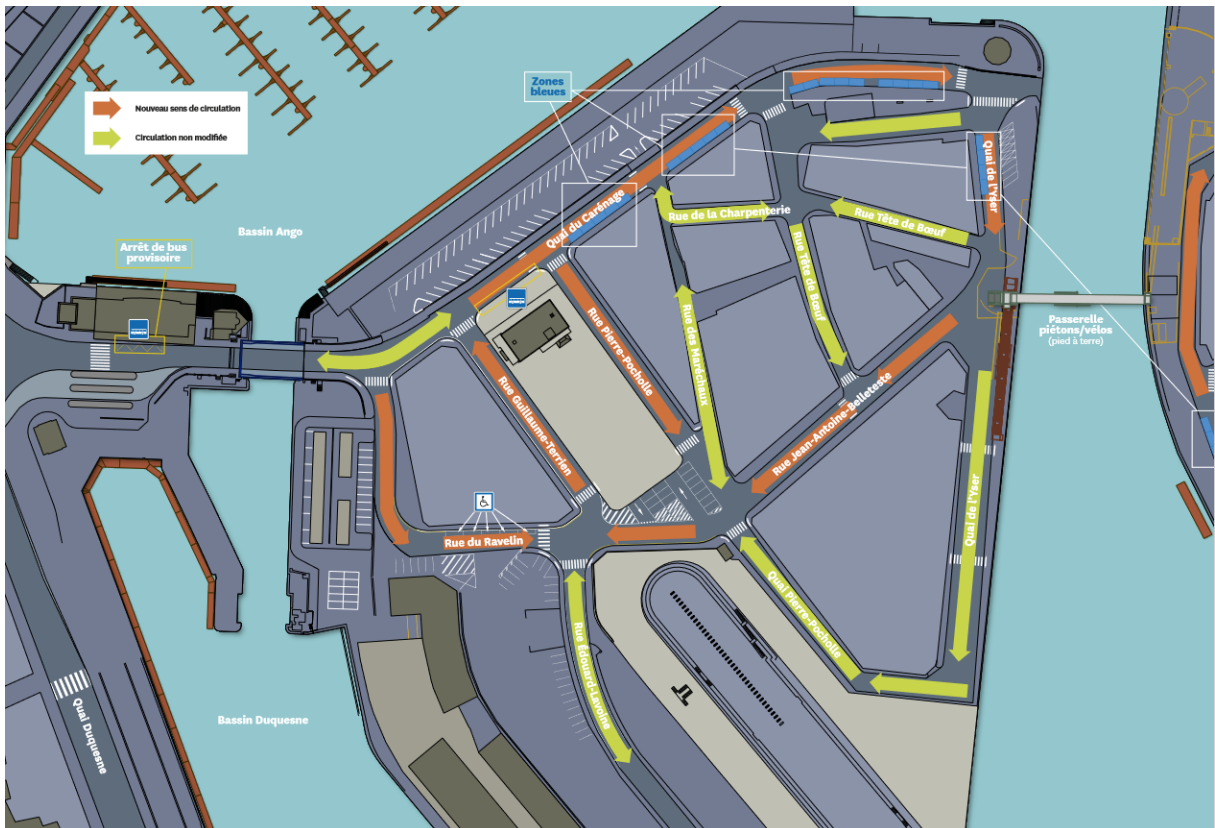
+ D'INFOS

Retrouvez toutes les infos sur le chantier, les circuits de déviation et la passerelle piétonne sur pontcolbert.portsdenormandie.fr ou en appelant le 06 17 50 61 90 (numéro mis en place par la Ville de Dieppe).

LES CIRCUITS DE DEVIATION ROUTIERE ET BUS



LES NOUVEAUX SENS DE CIRCULATION SUR L'ÎLE DU POLLET



À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 9 000 emplois directs et indirects / 435 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre à venir sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 100 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 000 nuitées et 7500 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 / 06 23 50 48 99– anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr